

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20231213-D23-12-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

FB/TD/OR n° 2023/69

Objet de la délibération :

Convention d'occupation à titre gratuit d'un local dans la maison du cadran solaire au profit du CDG 28

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 10

Votants : 28

Date de la convocation :

05 décembre 2023

Date de publication en ligne :

19 décembre 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Guy David
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Roland HAMARD, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le projet de convention d'occupation de locaux au profit du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir pour exercer les missions de médecine préventive ;

Vu l'accord de SISTEL (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises) pour le partage du matériel médical avec le médecin de prévention du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir ;

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

La présente convention a pour objet l'utilisation d'un local dans la maison à cadran solaire située 20 rue Bourgeoise à Épernon, au profit du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir pour l'exercice des missions de médecine préventive.

La convention prévoit l'utilisation des locaux :

- À titre gratuit ;
- A raison d'un jour maximum par semaine sur les temps d'occupation de SISTEL
- Exceptionnellement, selon les besoins, après obtention expresse de l'accord de la commune.

Le Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir s'engage à passer une convention avec SISTEL pour le partage et la mise à disposition du matériel.

2023-160

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20231213-D23-12-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré à Épernon,
le 12 décembre 2023



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME